CRJP8

Les Prescriptions en droit du travail

Colloque

Jeudi 20 octobre 2022

Amphithéâtre Coubertin,
Rue Jean Calvin - 75005 Paris

ENTRÉE GRATUITE, mais soumise à inscription
capacité d'accueil : 60 places
https://forms.gle/DxMFA3GhyX3aoEqs6

Pour toute question autre que l'inscription, veuillez écrire à l'adresse
prescriptionsparis8@gmail.com

Manifestation éligible à la formation continue des avocats

PROGRAMME

MATIN

9h00 - 9h30 : **Accueil, remerciements et mots d'introduction**

9h30 - 10h00 : **La fixation du point de départ du délai de prescription en droit du travail**, Julie Klein, Professeur à l'École de droit de Sciences Po

10h00 - 10h30 : **L'aménagement conventionnel des délais d'action en droit du travail**, Sébastien Tournaux, Professeur à la faculté de droit de Bordeaux

10h30 - 11h00 : Echanges avec la salle et pause

11h00 - 11h30 : **L'effet interruptif attaché à une demande relative à l'exécution du contrat de travail ou à sa rupture**, Lucie Mayer, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon Assas

11h30 - 12h00 : **Les prescriptions et le droit d'accès au juge**, Fabien Marchadier, Professeur à l'Université de Poitiers

12h00 - 14h00 : Echanges avec la salle puis déjeuner libre

APRÈS-MIDI

14h00 - 14h30 : **La distinction entre le délai de prescription et la période couverte par l'action**, Liza Veyre, Professeure à l'Université de Reims

14h30 - 15h00 : **La prescription des actions en paiement ou en répétition du salaire**, Alexandre Fabre, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne

15h00 - 15h30 : Echanges avec la salle et pause

15h30 - 16h00 : **La durée de la prescription dépend de la nature de la créance objet de la demande**, Julien Icard, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon Assas

16h00 - 16h30 : **Illégalité des accords collectifs et délais d'action en justice**, Dirk Baugard, Professeur à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

16h30 - 17h00 : Echanges avec la salle et fin du colloque.

Le colloque ne peut pas être suivi à distance et suppose donc la présence des intéressées et intéressés.
Les actes du colloque seront publiés quelques mois après à la Semaine sociale Lamy.